

# Le vote du budget adopté dans une ambiance délétère

**La Roquebrussanne** Le vote du budget primitif 2023 – adopté à la majorité – a, entre autres, mis le feu aux poudres avec les trois abstentions prononcées par l'opposition. Explications.

Tout avait bien commencé, le conseil municipal examinant avec minutie les premiers points d'un ordre du jour principalement consacré au vote du budget de la commune.

L'assemblée a d'abord unanimement approuvé les comptes administratifs et de gestion du budget principal 2022. Consensus également autour du maintien des taux des impôts directs, augmentés en 2021 <sup>(1)</sup> et de la somme de 37 650 euros, accordée à la trentaine d'associations locales dont 12 000 euros au Centre communal d'action sociale (CCAS).

## Moins de dotations de l'État

Mais c'est le vote du budget primitif 2023 – adopté à la majorité – qui aura mis le feu aux poudres avec les trois abstentions prononcées par l'opposition <sup>(2)</sup> qui s'était déjà exprimée l'an dernier par deux voix contre et une absten-



**Si l'an dernier, le vote du budget n'avait été adopté qu'à la majorité, les débats s'étaient déroulés dans un calme relatif.** (Photo J. H.)

tion. « Mais que faudrait-il donc supprimer ou ne pas faire pour que ce budget vous convienne ? », a demandé Michel Gros dépité. Pour seule réponse, le maire a obtenu la déclaration suivante : « Si nous ne votons pas contre cette année, c'est parce que nous tenons à soutenir le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire. »

Les tensions auraient pu s'arrêter là. Mais l'atmosphère est devenue orageuse, lorsque fut évoquée la très préjudiciable erreur de comptage survenue lors du recensement de l'Insee en 2019.

Un oubli de plusieurs centaines d'habitants, qui a « plombé » les finances de la commune. Moins d'administrés donc moins de dota-

tions de l'État. D'où un équilibre budgétaire menacé.

## Retards et manquements

Des courriels émanant de l'Insee et échangés entre l'ex-direction des services et un ancien adjoint, aujourd'hui membre de l'opposition, auraient alerté des retards et manquements liés audit comptage.

Mails que le maire n'aurait jamais eus en copie et dont l'intéressé nie avoir eu connaissance. D'autres points de discorde, impossibles à détailler ici, ont encore alourdi les débats. Le litige le plus récent portait sur la fin de travaux à réaliser sur le réseau pluvial du chemin des Molières (voir notre édition du 31 mars dernier). Michel Gros a confirmé que « deux subventions d'un montant total hors taxes de 230 000 euros ont été demandées au Département et qu'une fois ces aides obtenues, l'ultime tranche de travaux serait réalisée en 2024 et 2025. » Avant de clore le conseil, le maire a salué l'excellent travail effectué par le CCAS et l'ensemble des agents communaux.

**JAMES HUET**

(1) Taxe d'habitation : 13,03 %. Taxe foncière sur le bâti : 38,85 % et le non bâti : 61,15 %.

(2) Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 281 421 euros pour la section de fonctionnement et à 2 157 354 euros au titre de l'investissement.